Reçu en préfecture le : 29/10/2025
Publié le : 29/10/2025
ID : 017-211703806-20251029-U2025-478-AR

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° U 2025 - 478

Nature : 2.1.2

Objet : mise à jour du PLU pour intégrer l'approbation du RLP

Le maire de la commune de Saint-Palais-sur-Mer,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-60 et R.153-18,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération du conseil municipal le 14 avril 2022, objet d'une modification de droit commun n° 1 approuvée par délibération du conseil municipal le 15 juin 2023,

Vu le règlement local de publicité (RLP) approuvé par délibération du conseil municipal le 23 octobre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du PLU de Saint-Palais-sur-Mer pour y intégrer le RLP approuvé,

Considérant que cette procédure relève du champ d'application de la mise à jour des PLU au titre de l'article L.153-60 du code de l'urbanisme, l'initiative de cette procédure appartenant au Maire de Saint-Palais-sur-Mer,

ARRÊTE

Article 1 : le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Palais-sur-Mer est mis à jour à la date du présent arrêté pour tenir compte de l'approbation du règlement local de publicité (RLP) par délibération du conseil municipal du 23 octobre 2025.

Les annexes du PLU sont complétées par le dossier de RLP, comprenant la délibération du conseil municipal du 23 octobre 2025, le rapport de présentation, les annexes, le règlement écrit et graphique.

Article 2 : le dossier du PLU mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Palais-sur-Mer aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Commune et sur le portail national de l'urbanisme.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie et publié. Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime
- Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM17)

Fait à Saint-Palais-sur-Mer

Le 29 octobre 2025

Le maire,

MAIRIE St-PALAIS S/MER 17420 (CHARENTE MARITIME)

Claude BAUDIN

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture,
le : 29 octobre 2025